

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2018

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 29 août 2018, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente
France BILODEAU
Yvan BOURDEAU
Geneviève HAMELIN
Liguori HINSE
Gaétan PAGEAU
Annie SANFAÇON
Marie-Josée SAVARD
Dominique TANGUAY
Patrick VOYER

Est absent : David BEAUCHESNE

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 18-54

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 18-55

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 20 juin 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 juillet 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 18-56

Sur proposition de M^{me} Geneviève Hamelin, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 10 juillet 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2018-006 Nomination de membres au comité gouvernance, au comité d'audit, au comité patrimoine, financement et risques, au comité ressources humaines et au comité approche client

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du RTC s'est doté de cinq (5) comités techniques, soit le comité gouvernance, le comité patrimoine, financement et risques, le comité ressources humaines, le comité d'audit et le comité approche client;

CONSIDÉRANT que le 6 juin 2018, par la résolution n^o CA-2018-0262, ainsi que le 5 juillet 2018, par la résolution n^o CA-2018-0331, le conseil d'agglomération de Québec procédait à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration du RTC;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces nominations, le RTC souhaite revoir la composition des divers comités techniques et procéder à la nomination des nouveaux membres pour siéger sur l'ensemble de ces comités;

CONSIDÉRANT l'article 60 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 18-57

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Annie Sanfaçon, il est résolu de nommer les membres du conseil d'administration suivants aux comités techniques ci-après :

Pour siéger au sein du comité gouvernance :

- **M. Rémy Normand** à titre de président;
- **M. David Beaudesne, M^{me} Anne Corriveau et M. Gaétan Pageau;**

Pour siéger au sein du comité d'audit :

- **M. Patrick Voyer** à titre de président;
- **M. David Beaudesne, M. Liguori Hinse, M^{me} Marie-Josée Savard et M^{me} Dominique Tanguay;**

Pour siéger au sein du comité patrimoine, financement et risques :

- **M. Patrick Voyer** à titre de président;
- **M^{me} France Bilodeau, M^{me} Anne Corriveau, M^{me} Geneviève Hamelin et M. Liguori Hinse;**

Pour siéger au sein du comité ressources humaines :

- **M^{me} France Bilodeau** à titre de présidente;
- **M. Yvan Bourdeau, M. Gaétan Pageau et M^{me} Annie Sanfaçon;**

Pour siéger au sein du comité approche client :

- **M^{me} Marie-Josée Savard** à titre de présidente;
- **M. Yvan Bourdeau, M^{me} Geneviève Hamelin, M^{me} Annie Sanfaçon et M^{me} Dominique Tanguay.**

Adoptée à l'unanimité

DPS-2018-004 Modification de parcours - arrondissement Les Rivières (88)

CONSIDÉRANT que le 28 mars 2018, par sa résolution n° 18-21, le conseil d'administration du RTC modifiait le parcours 88, cette modification devant entrer en vigueur le 18 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de divers commentaires reçus d'entreprises situées sur le tracé modifié du parcours 88, le RTC souhaite à nouveau modifier le tracé de ce parcours afin de mieux répondre à la demande des usagers;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 18-58

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu :

- *de modifier le parcours 88 dans l'arrondissement Les Rivières, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2018-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2018;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;*

la modification étant réalisée à coût nul.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2018-014 Mandat à la STM - achat de cartes à puce occasionnelles (CPO)

CONSIDÉRANT que, depuis 2008, le RTC utilise le système de vente et perception électronique connu sous le nom OPUS et que des cartes à puce occasionnelle (CPO) sont notamment utilisées pour encoder les titres de transport en commun achetés à l'aide d'OPUS;

CONSIDÉRANT que le 24 février 2010, par sa résolution n° 10-21, le conseil d'administration du RTC mandait la Société de transport de Montréal (STM) afin d'entreprendre, au nom du RTC, toutes les démarches et procédures nécessaires à l'acquisition de CPO pour une période de 36 mois, plus une option de 12 mois supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2014, par sa résolution n° 14-156, le conseil d'administration du RTC mandait à nouveau la STM afin d'entreprendre, pour et au nom du RTC, toutes les démarches et procédures nécessaires à l'acquisition de CPO auprès de l'encarteur désigné par la STM, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 6 avril 2015;

CONSIDÉRANT que, comme le contrat en cours viendra à échéance en avril 2019, le RTC désire mandater la STM afin qu'elle entreprenne, pour et au nom du RTC, toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder à l'acquisition de cartes à puce occasionnelles (CPO);

Résolution 18-59

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu de mandater la Société de transport de Montréal (STM) afin d'entreprendre, pour et au nom du RTC, toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder à l'acquisition de cartes à puce occasionnelles (CPO) auprès de l'encarteur désigné par la STM, pour un montant n'excédant pas 214 500 \$, plus les taxes applicables, pour une période initiale de deux (2) ans, et pour un montant n'excédant pas 214 500 \$, plus les taxes applicables, pour chacune des deux périodes d'option de renouvellement d'une durée de deux (2) ans chacune, et ce, à compter d'avril 2019, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DTP-2018-005 Adoption du Règlement n° 362 concernant l'évolution de systèmes informatiques

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2018-2027 prévoit des investissements de 32 M\$ sur 10 ans pour le maintien des systèmes;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a procédé au déploiement de plusieurs systèmes informatiques au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) doit maintenir ou améliorer ses systèmes existants ainsi que ses outils informatiques;

Résolution 18-60

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Geneviève Hamelin, il est résolu d'adopter le règlement n° 362 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 352 000 \$ concernant l'évolution de systèmes informatiques, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DTP-2018-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises étant prévues au budget 2018 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DCE-2018-003 Modification du titre de transport « Soirs et week-ends illimités »

CONSIDÉRANT que le 31 mai 2017, par sa résolution n° 17-56, le conseil d'administration du RTC procédait à la création d'un nouveau type d'abonnement mensuel, valide à compter de 17 h 30 les soirs de semaine et en tout temps les samedis, dimanches et jours fériés, pour les « 18 ans et moins »;

CONSIDÉRANT que le RTC désire modifier le titre de transport de type abonnement mensuel pour les 18 ans et moins « Soirs et week-ends illimités », et ce, à compter du 1^{er} septembre 2018, afin de le rendre conforme avec les modalités des autres titres de transport en commun, lesquels ne font pas de distinction pour les jours fériés;

CONSIDÉRANT l'article 12 du Règlement n° 230 concernant les titres de transport du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 18-61

Sur proposition de M^{me} Marie-Josée Savard, appuyée par Mme France Bilodeau, il est résolu de modifier l'application du titre « Soirs et week-ends illimités » pour les 18 ans et moins afin que celui-ci s'applique aux périodes déterminées, sans distinction avec les jours fériés, le titre étant valide les soirs de semaine à compter de 17 h 30 et en tout temps les samedis et dimanches, le tout, pour entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 53.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale